

<https://enseignants.se-unsas.org/Remplacement-de-courte-duree-l-accessoire-prime-sur-l-essentiel>



# Remplacement de courte durée : l'accessoire prime sur l'essentiel

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : mardi 12 septembre 2023

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Le président de la République et le ministre ont décidé de mettre le paquet sur le remplacement de courte durée dans les établissements. Si la question des heures d'enseignements non assurées est une question importante, pour le SE-Unsa, elle ne saurait constituer à elle seule le cœur des enjeux de notre système éducatif et encore moins tenir lieu de politique éducative.

Et les droits des personnels ?

Le plan annuel du remplacement de courte durée (RCD) va mobiliser une partie de l'énergie du conseil pédagogique et des établissements. En effet, ce plan est un outil qui doit protéger et accompagner les collègues sur la question du RCD. À l'inverse, il ne doit en aucune façon aller à l'encontre du droit des personnels.

Ce plan n'est pas une porte ouverte à tout sous couvert de continuité pédagogique. Pour le SE-Unsa, il était donc essentiel que l'espace de dialogue qu'est le conseil pédagogique au sein des EPLE soit au cœur de son processus de construction. Pour le SE-Unsa, ce plan doit également contraindre le moins possible. Le RCD n'est pas nouveau et dans les établissements où il était mis en place, il était le plus efficace lorsque sa formalisation (quand formalisation il y avait) était la moins précise. La liberté et la confiance en les équipes prévalaient alors.

Désorganisation et surcharge

La désorganisation qu'entraîne la mise en place de ces créneaux d'astreinte inquiète. Cela ne va pas dans le sens d'une amélioration des conditions de vie au travail, a fortiori pour les personnels qui eux ne pourront refuser ces remplacements comme les TZR inoccupés par exemple. Cela va nécessairement créer des tensions dans les équipes pédagogiques.

> > Le SE-Unsa accompagnera tous les collègues qui feraient l'objet de pression de la part de la hiérarchie

Du côté des AED qui peuvent être également sollicités pour animer des séquences pédagogiques, faire croire qu'une heure devant une séquence vidéo pédagogique peut remplacer une heure de cours est une forfaiture. De plus, l'accroissement de la charge de travail des CPE et AED au détriment de leur travail ordinaire les empêchera pour partie d'accomplir le reste de leurs missions. La désorganisation va d'ailleurs beaucoup plus loin, car la mobilisation des AED pour surveiller les heures de RCD va désorganiser les vies scolaires.

L'hypocrisie des annonces est réelle quand on affirme que la lutte contre le harcèlement est une priorité absolue et que, dans le même temps, on réduit les effectifs de vie scolaire dans les établissements et que l'on alourdit leur charge de travail. L'équation n'est décidément pas à l'équilibre.

Dommages collatéraux

Le plan RCD 2023 va par ailleurs générer des effets néfastes sur la vie des personnels et des établissements. Le ministère a enjoint les chefs d'établissement à soumettre certaines autorisations d'absence, quand elles ne sont pas de droit, ainsi que les départs en formation à l'organisation préalable des conditions de remplacement. De plus, la note de service interdit la possibilité de l'auto-remplacement dans le cadre du Pacte, ce qui aurait pourtant été la solution la plus pertinente tant pour les professeurs que pour les élèves : le bon sens en inaction !

Enfin, l'autorisation des sorties scolaires risquant de se voir de plus en plus soumise à l'organisation préalable du remplacement pour les élèves impactés, ces sorties vont certainement se raréfier. En effet, les équipes vont certainement se détourner de leur organisation, s'évitant ainsi un casse-tête, et cela conduira à la réduction drastique de ces moments pédagogiques pourtant indispensables.

Et tout cela pour quoi ? Pour satisfaire une lubie présidentielle des objectifs chiffrés de remplacement.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, le "jeu" n'en vaut véritablement pas la chandelle. Les conditions de mise en œuvre à marche forcée du Pacte ainsi que les pressions qui s'exercent déjà sur les chefs d'établissement risquent de se répercuter et de provoquer de nombreuses tensions dans les établissements.

La mise en place du RCD aura un coût particulièrement élevé en énergie, qui aura notamment pour conséquence la dégradation du climat de travail des établissements.

Paradoxalement, afin d'atteindre des objectifs purement politiques, le ministère, en voulant extraire une épine du pied, prend le risque de gangréner la jambe.